

## Fiche complémentaire

### Responsable légal du licencié

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse (si différente) : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

### Second Responsable légal du licencié

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse (si différente) : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

### ADHESION SAISON 2019 - 2020

La COTISATION pour les mineurs comprend la Licence FFN, l'adhésion au club des sports de Megève, la cotisation de la section natation et l'entrée à l'espace aquatique du Palais à l'année (hors balnè).

Groupe Avenirs (CE2 (2012) au CM2) : Avenirs 1 : **235€**  Avenirs 2 : **235€**

Groupes Collège :

6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup> : Natation Passion : **260€**  , 2 trimestre **235€**  Natation Compétition + : **280€**

4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> : Natation Passion : **280€**  , 2 trimestre **255€**  Natation Compétition + : **335€**

Groupes Lycée : Natation Passion : **280€**  Natation Compétition + : **335€**

Groupe Prépa-BAC, Prépa BNSSA (2004 à 2001) : **235€**

La COTISATION pour les adultes comprend la Licence FFN, l'adhésion au club des sports de Megève, la cotisation de la section natation et la location des lignes d'eau lors des entrainements.

Groupe adultes matin (mardis et jeudis 7h30/8h30) :

Groupe adultes soir : (lundis et jeudis 19h30/20h30) :

2 trimestres bien-être **215€**  2 trimestres bien-être, option 3 entrainements **235€**

Annuelle bien-être : **295€**  Annuelle bien-être, option 3 entrainements **315€**

2 trimestres compétitions : **255€**  2 trimestres compétitions, option 3 entrainements **275€**

Annuelle compétitions : **335€**  Annuelle compétitions, option 3 entrainements **355€**

**Megève Natation** est une section du **club des sports de Megève**, association à but non-lucratif (loi 1901), et votre adhésion à la section **implique votre participation à la vie de celle-ci et votre acceptation des règles qui la régissent.**

**Le règlement est considéré comme accepté en payant la cotisation à la section natation du club des sports de Megève.**

Extrait du règlement : (règlement complet disponible au secrétariat du club ou sur le site de la section)

## 1/ LA SECTION NATATION

---

- Les entraînements ont lieu à l'Espace Aquatique du Palais de Megève.
- Aucune absence ne sera compensée par un remplacement ou remboursement des cours manqués.

## 3/ LE COMITE

---

- Chaque saison, nous recherchons des membres ou des parents de nageurs intéressés pour rejoindre le comité ou nous aider lors des animations que nous organisons. Si vous êtes partants, faites-vous connaître auprès de l'un des membres du comité ou des entraîneurs.

## 4/ LES INSCRIPTIONS

---

- **Aucun remboursement de l'adhésion ne sera possible au-delà du 15 OCTOBRE de l'année en cours.** Tout remboursement sera minoré du prix de la licence/assurance FFN/cotisation carte club + une somme forfaitaire de 40€.

## 5/ LES ENTRAÎNEMENTS

---

- L'entrée à la première séance se fera uniquement lorsque le montant de la cotisation aura été réglé et que le licencié aura satisfait à la visite médicale de non contre-indication à la pratique de la natation
- ... L'entrée à l'Espace Aquatique du Palais se fait par l'entrée principale. Chacun devra présenter sa montre badge devant le lecteur. En cas d'oubli de la montre badge, le nageur ne pourra ni accéder aux vestiaires ni aux entraînements.
- Vous devez être assidu aux entraînements et respecter les consignes des entraîneurs. Votre entraîneur et la section natation comptent sur votre esprit sportif, car vos résultats et ceux de vos camarades en dépendent. Toute absence répétée et non motivée pourra être sanctionnée par une exclusion temporaire ou définitive du groupe et/ou des compétitions. Prévenez donc les entraîneurs en cas d'absence.
- **Un comportement exemplaire de la part des nageurs est attendu plus spécialement dans les vestiaires du Palais. En cas de manquement, l'équipe sportive et le comité se réserve le droit de prendre toutes sanctions nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.**

## 6/ LES COMPÉTITIONS

---

- Pendant les compétitions, le port du bonnet de la section est **obligatoire** à chaque épreuve. Le port du t-shirt ou du gilet/sweat de la section est **obligatoire** lors des remises de récompenses ainsi qu'au bord du bassin pendant tout le déroulement de la compétition.
- **Important :** Pour que vos enfants puissent avoir accès aux compétitions, le club doit **impérativement fournir des officiels** (chronométreurs, juges de virages) par compétition. Ces officiels sont des parents bénévoles. **Des amendes sont appliquées au club en cas de manquement d'officiel.** Celles-ci seront refacturées aux compétiteurs.

## 8/ PARTICIPER A LA VIE DU CLUB

---

Votre adhésion à la section natation du club de sport de Megève vous engage à participer à la vie et au développement de celle-ci. Le club des sport de Megève est une association qui ne peut fonctionner sans l'implication de **bénévole**. Sans cela, vous ne bénéficieriez pas des mêmes **services**.

## 9/ COMMUNICATION

---

En signant la fiche licence de la section natation vous acceptez, sauf mention de votre part, que le club des sport de Megève utilise pour sa communication les photos prises lors des entraînements, compétitions et manifestations liées à son activité.

Date :            /            /

Signature de l'adhérent :

Signature du responsable légal :